

Journée de l'innovation

27 janvier 2023 – Palais de l'Europe

BULLETIN D'INSCRIPTION

Afin d'être prise en compte, votre inscription doit **IMPERATIVEMENT** nous être retournée **avant le 16 janvier 2023** par e-mail à l'adresse suivante : z.mekarssi@carf.fr

Nom et/ou raison sociale:

.....

N° d'inscription RCS/CHAMBRE des METIERS/CAMERA DI COMMERCIO :

Adresse :

.....

Code postal : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / Ville : Pays

Téléphone : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / Tél. Portable : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

E-mail :

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Activité/prestations de services /produits proposés (liste) :

-
-
-
-
-

Besoins techniques :

Documents à fournir lors de l'inscription

- Fiche d'inscription
- Assurance Multirisque Exposition
- Règlement signé
- Logo entreprise HD
- Listing des produits / prestations de service mentionner

Journée de l'innovation

27 janvier 2023 – Palais de l'Europe

DATE DU SALON : Vendredi 27 janvier 2023

INSTALLATION ET DEMONTAGE DES STANDS

Montage : jeudi 26 janvier 2023 de 15h00 à 18h00 / vendredi 27 janvier 2023 à partir de 8h30

Démontage : vendredi 27 janvier 2023 à partir de 18h00

Ouverture salon : vendredi 27 janvier à 10h30

Il est obligatoire que les stands soient ouverts au moment de l'inauguration et qu'une personne soit présente.

HORAIRE D'OUVERTURE DES PORTES

Vendredi 27 janvier 2023

Au public de 10h30 à 18h

Aux exposants à partir de 8h30

DIMENSION DES STANDS

Stands de 3m sur 2m ouverts sur une face (extension possible sur demande)

Une priorité sera donnée aux premières demandes d'inscription dans la limite de disponibilité.

ACCREDITATIONS

Il sera remis aux personnes présentes sur le stand, une accréditation personnelle valable pour la durée de la manifestation, les accréditations doivent être portées de façon visible.

CONFORMITE ET SECURITE DES STANDS

Tous les tissus de décoration sur vos stands doivent être ignifugés. Les certificats devront être de moins de 5 ans. Les spots d'éclairage doivent être aux normes NF (2 pôles + terre) et les câbles doivent être hors de portée du public. Les triplettes sont interdites. La puissance maximum par stand est de 1000 watts.

Une commission de sécurité effectuera un contrôle de chaque stand et se réservera le droit de supprimer ou de modifier les installations non conformes aux règles de sécurité.

INSTALLATION DU MATERIEL

Tous les équipements doivent être installés avant l'ouverture du site au public.

EQUIPEMENT EVENEMENTIEL

Les équipements mis à disposition par l'organisateur :

- cimaise pour les stands ;
- éclairage ;
- bloc électrique
- table rectangulaire 180cm x 80cm + 2 chaises.

Sous réserve de disponibilité, l'organisateur peut mettre à disposition le matériel suivant sur demande :

- vidéo projecteur ;
- écran portable ;

- chaises rotatives ;
- mange-debout ;
- matériel sonorisation.

La demande devra être formulée à la signature du bulletin d'inscription. Au terme de la mise à disposition l'emprunteur s'engage à restituer le matériel dans son état initial.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Pour l'agencement du stand et une bonne visibilité, les exposants sont invités à être équipés de supports publicitaires (roll-up, banner ou autre).

GARDIENNAGE DE NUIT

Un agent de sécurité sera présent le jeudi 26 janvier de 18h00 à 9h00 du matin pour assurer la surveillance des installations montées la veille.

MESURES SANITAIRES

- Afin d'assurer la sécurité de toutes et tous, nous demandons aux exposants et visiteurs de respecter les recommandations sanitaires en vigueur au moment de la manifestation : mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée du Palais de l'Europe par l'organisateur ; mise à disposition de gel hydro alcoolique sur les stands par les exposants qui proposent des ateliers ; désinfection régulière des surfaces de contacts par les exposants qui proposent des ateliers.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces mesures sont susceptibles d'être modifiées.

STATIONNEMENT

Il vous sera remis un macaron pour le stationnement de votre véhicule (un macaron maximum par stand) qui devra être mis en évidence sur votre tableau de bord.

L'exposant devra respecter les différentes interdictions de stationnement et de modification de circulation.

ASSURANCES

Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance multirisque (exposition) et avoir une assurance responsabilité civile.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable des vols, de la casse qui pourraient survenir durant l'exposition

Signature:

Cachet:

Observations:

.....
.....
.....